

Contrat GRD-Fournisseur (GRD-F)

Afin d'établir le contrat définitif, nous avons besoin dès à présent des éléments administratifs suivants :

Signataire du contrat

Raison sociale de l'entreprise	
Capital de l'entreprise	
Nature juridique de l'entreprise	
Adresse du siège social	
Lieu d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS)	
Numéro RCS	
Signataire du contrat (Nom, Prénom, Fonction)	
Numéro de portable du signataire du contrat	
Mail signataire du contrat	
Code EIC Fournisseur	
Date d'effet souhaitée :	

Annexe 9

Le fournisseur doit renseigner les informations listées dans l'annexe 9 du contrat GRD-F. L'annexe 9 est relative à l'entreprise, aux interlocuteurs et à leurs coordonnées.

Rattachement RE

Le fournisseur doit également transmettre à GreenAlp **un accord de rattachement** au Périmètre-RPD de l'ensemble des Sites de Soutirage pour lesquels le **RE est désigné dans le contrat GRD-F**, conformément aux annexes E-FF1 ou E-FF3 du chapitre E de la section 2 des Règles relatives au dispositif de Responsable d'Équilibre.

Autorisation de prélèvement

Le fournisseur doit également fournir un RIB.

Adresse d'envoi des renseignements

Les différents éléments de ce formulaire et des annexes sont à retourner par messagerie électronique à l'adresse suivante : relation-grd-f-elec@greenalp.fr.